COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS
DES CÔTES D'ARMOR

La pêche à pied professionnelle

La pêche à pied professionnelle est une activité de pêche de coquillages exercée suivant le balancement des marées, sur des gisements classés sanitairement.

Technique : La pêche à pied professionnelle ne peut se pratiquer qu'à pied, sans recours à un véhicule terrestre à moteur et uniquement à la main, à l'aide **d'outils autorisés** par délibération du comité régional des pêches de Bretagne.
En Côtes d'Armor, les espèces les plus pêchées sont la **palourde japonaise**, la **palourde européenne**, la **coque** et **l'huître creuse**. De manière plus anecdotique, les moules, les bigorneaux et les patelles sont également récoltées dans le département.

⌖ Pour les coques et les palourdes, les différents instruments autorisés sont la fourche, le râteau, la binette, la griffe à dent, la pelle, le couteau à palourdes.
Pour pêcher dans l'eau, les **engins réglementaires** sont la fourche et le râteau munis d'une coiffe.

⌖ Certains coquillages sont **calibrés** manuellement à l'aide d'un crible, dont les barreaux de la grille sont espacés de 18mm minimum.
Le tri de la pêche s'effectue impérativement sur l'estran.

Pêche à l'aide d'une binette

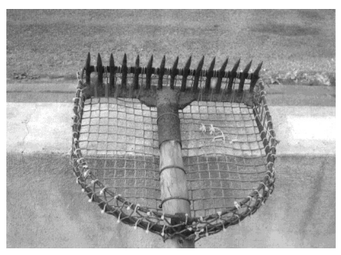

Râteau à coiffe

Tri des coquillages

Pêcheurs à pied Côtes d'Armor	50
Pêcheurs à pied Bretagne	350

ZOOM SUR : Les gisements et leur réglementation

Les réglementations (zones autorisées et périodes de pêche) des différentes zones de pêche dépendent de **l'état sanitaire** des gisements. Chaque gisement fait en effet l'objet d'un classement sanitaire selon sa contamination en bactéries. Un **arrêté préfectoral** liste les gisements suivant leur classement sanitaire : **A** (consommation directe des coquillages) , **B** (consommation après une purification), **C** (consommation après une purification intensive), et **état insalubre** (ne peut être ni consommé, ni purifié).

Sur le littoral des Côtes d'Armor, plusieurs gisements sont plus ou moins exploités, en fonction de la ressource.

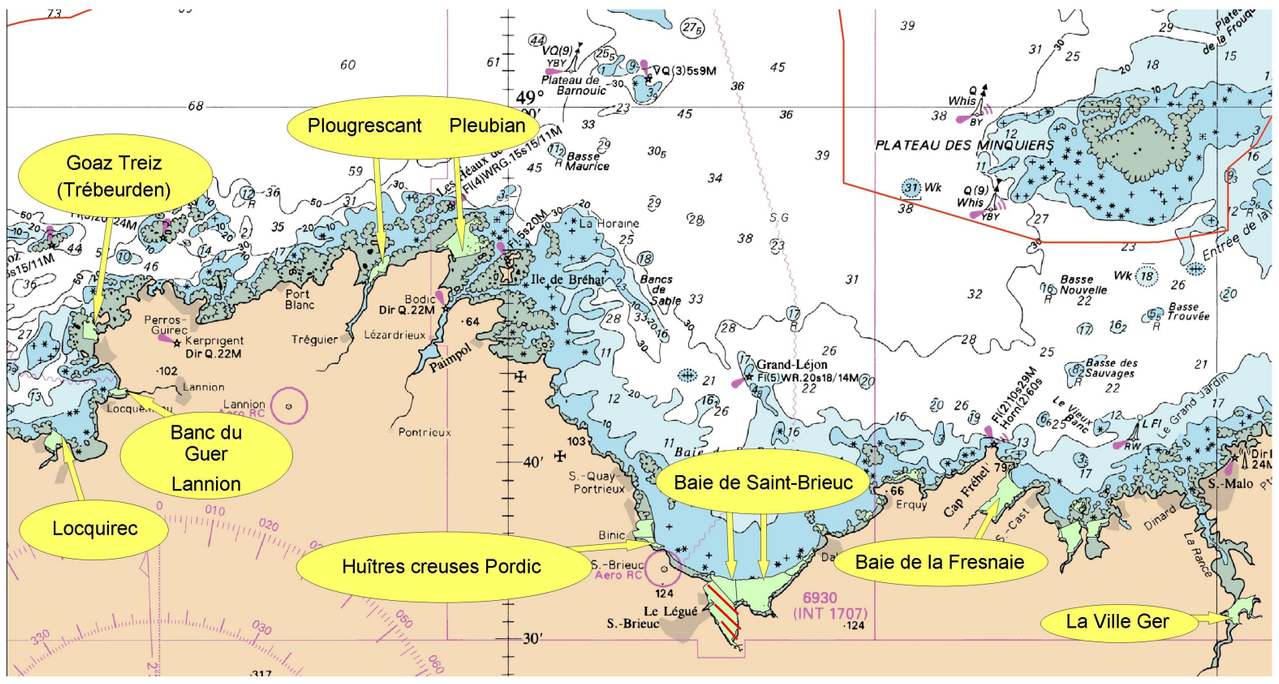

Le **garde-juré** du CDPMEM des Côtes d'Armor, assermenté par le Préfet de Département, est présent sur les gisements pour constater les **infractions** relatives à la réglementation de la pêche à pied.

Doté d'une balance, il **contrôle** les poids de coquillages récoltés afin de prévenir les dépassements.

Au sein du CDPMEM des Côtes d'Armor, le **bureau des gisements**, composé de pêcheurs à pied professionnels, émet des recommandations pour assurer une **gestion pérenne** de la ressource.

Illustrations - photos : CDPMEM 22 , Conception et réalisation : CDPMEM 22—Reproduction interdite

Ailes Marines S.A.S
créée par
IBERDROLA eole res